

**Groupement paroissial de
VIRIAT – MARBOZ – SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS**

Presbytère 4, place de l'Église
01440 VIRIAT

Note d'information

Objet : mise en place du Conseil économique

Dans le cadre des directives diocésaines et du décret de mai 2016 (EPA n°5 numéro spécial du 1er mai 2016) relatifs d'une part, aux statuts diocésains des groupements paroissiaux et d'autre part, aux statuts diocésains des conseils paroissiaux : conseil pastoral (CPP) et conseil économique (CEP), nous avons le plaisir de vous informer de la constitution officielle du Conseil économique de notre Groupement paroissial de Viriat-Marboz-Saint-Étienne-du-Bois à compter du 1er mars 2026.

Les dispositions supra-citées rappellent que le Groupement paroissial constitué par décret de notre évêque est confié à la charge pastorale du père Olivier BARNAY qui demeure l'administrateur du Groupement même s'il délègue tout ou partie de ses pouvoirs au plan économique au Trésorier économe paroissial.

La gestion économique du Groupement repose sur un recueil de procédures à l'usage des paroisses et l'utilisation d'un logiciel comptable dénommé QUADRA.

L'Association diocésaine de Belley Ars est soumise à des obligations réglementaires pour l'établissement de ses comptes annuels avec la désignation d'un Commissaire aux comptes. Ce recueil de procédures a pour objectif de prendre en compte cette réglementation et de permettre l'homogénéisation des procédures comptables et organisationnelles des paroisses.

Un groupement paroissial tient une seule comptabilité pour l'ensemble des paroisses qui lui sont rattachées.

Les paroissiens appelés à participer à la responsabilité du Curé au sein du Conseil économique en apportant leurs conseils et leurs aides sont tenus à la discrétion, au secret notamment pour tout ce qui concerne les offrandes des fidèles.

Ce Conseil a pour mission principal :

- d'examiner les comptes de gestion et faire le bilan de l'année écoulée.
- de s'interroger sur les ressources et les charges ordinaires
- de proposer les moyens d'une communication en assemblée paroissiale
- de dresser la participation à la vie du Diocèse et de l'Église universelle
- d'élaborer les projets pour l'avenir
- de dresser et tenir à jour les inventaires des biens paroissiaux et de se préoccuper de la conservation et de l'entretien du patrimoine paroissial en lien avec la Commission diocésaine d'art sacré.

Sont membres du Conseil économique du Groupement paroissial de Viriat :

Père Olivier BARNAY

Yves SIMON, Trésorier économe

Christine MARCOS, comptable de Viriat

Sandy JOLY de Viriat

Maurice LAUDES de Marboz

Luc ROBERT de Marboz

Nicole MONTMESSIN de Saint-Étienne-du-Bois

Angelo FERNANDES de Saint-Étienne-du-Bois

La première réunion s'est tenue lundi 9 mars à 20h00 à Viriat

Le 10 mars 2026

Père Olivier BARNAY

Curé du Groupement paroissial

Yves SIMON

Trésorier économe